

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 6 AVRIL 2021 à 18 h

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 6 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. BRUNOT Philippe, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David.

Étaient représentés :

M. DEGUIN Gérard pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. JEANNE Vincent pouvoir à M. AMELING Christian.
M. RAYSSAC Pascal pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.
Mme DERRAMOND Laurence pouvoir à M. BRUNOT Philippe.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme ESPINASSE France.

Monsieur David BRUGIDOU a été désigné secrétaire de séance.

2021.22 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mes Chers Collègues,

I Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

I - TABLEAU DES EFFECTIFS

Je vous propose d'adopter le tableau des effectifs suivant :

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
EMPLOIS FONCTIONNELS				
<i>Directeur Général des services</i>	A	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
<i>Attaché principal</i>	A	1	0	0
<i>Attaché</i>	A	2	1	0
<i>Rédacteur principal 1^{ère} classe</i>	B	1	1	0
<i>Rédacteur principal 2^{ème} classe</i>	B	1	1	0
<i>Rédacteur</i>	B	2	2	0
<i>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</i>	C	1	1	0
<i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	C	3	3	0
<i>Adjoint administratif</i>	C	5	2	1
FILIERE TECHNIQUE				
<i>Ingénieur Territorial</i>	A	1	0	0
<i>Technicien Principal 1^{ère} classe</i>	B	3	3	0
<i>Technicien Principal 2^{ème} classe</i>	B	1	1	0
<i>Agent de maîtrise principal</i>	C	1	1	0
<i>Agent de maîtrise</i>	C	2	2	0
<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe</i>	C	10	7	0
<i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i>	C	17	17	1
<i>Adjoint technique</i>	C	18	18	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
<i>Educateur territorial de jeunes enfants</i>	A	1	1	0
<i>Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe</i>	C	2	2	0
<i>ATSEM principal 1^{ère} classe</i>	C	4	4	0
<i>ATSEM principal 2^{ème} classe</i>	C	1	1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
<i>Agent social principal 2^{ème} classe</i>	C	1	1	1
<i>Agent social</i>	C	3	1	0
FILIERE ANIMATION				
<i>Animateur principal 2^{ème} classe</i>	B	1	1	0
<i>Animateur</i>	B	1	1	0
<i>Adjoint d'animation</i>	C	3	1	0

FILIERE CULTURELLE				
<i>Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe</i>	C	1	1	0
<i>Adjoint du patrimoine</i>	C	2	2	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
<i>Chef de Service de Police Municipale</i>	B	1	0	0
<i>Brigadier-chef principal</i>	C	3	2	0
<i>Gardien-Brigadier</i>	C	1	0	0
TOTAL		95	79	3

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 27 voix Pour**

ADOPTE le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus en séance.

II – CREATION D'EMPLOIS

➤ Service Finances-Comptabilité-Budget et Services Techniques

Lors du dernier Conseil Municipal en date du 09 mars dernier, nous avons adopté par délibération, une réorganisation des services qui prévoit le renforcement du service Finances-Comptabilité-Budget/Secrétariat des Services Techniques.

Un emploi d'adjoint administratif étant non pourvu au tableau des effectifs, il n'y avait pas lieu de créer un nouvel emploi.

Cependant, compte tenu de la spécificité du poste nécessitant technicité et polyvalence, il convient d'élargir les possibilités de recrutement au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

C'est pourquoi, je vous propose de créer :

- 1 emploi (multigrade) d'Assistant(e) de gestion financière et de gestion administrative au grade de :
 - o Adjoint administratif à temps complet
 - o Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
 - o Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra, dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'accueil du public, de gestion administrative ou associative.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera fixé sur la base de la grille indiciaire correspondant au grade dans la limite de l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 27 voix Pour**

DECIDE de créer un emploi (multigrade) d'Assistante de gestion financière et de gestion administrative au grade :

- Adjoint administratif à temps complet
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 12 avril 2021

Pour copie conforme
Madame Le Maire,

Laurence LAMY

Le Premier Adjoint,

Christian AMELING

